

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	Envoyé en préfecture le 22/09/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	Reçu en préfecture le 22/09/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	090	Publié le
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	4.1.1	ID : 032-213202088-20230918-2023SEPT18_417-DE
			Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T. Création, transformation de postes sur le tableau des effectifs

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

10

Séance Publique ordinaire du **18 septembre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 8 septembre 2023, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Patricia MARROCQ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Patricia MARROCQ à M. Julien PELLICER
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBATO

**Objet : Proposition de création d'un emploi permanent
au tableau des effectifs du personnel communal**

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Il est rappelé que, conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou de l'établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la Ville.

Ainsi, pour assurer le débroussaillage des chemins de la commune et l'entretien des cimetières, il conviendrait de créer un emploi permanent au service Voirie avec ces missions. Cet emploi serait à pourvoir par un fonctionnaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise ou du cadre d'emploi des adjoints techniques.

En conséquence, Madame l'adjointe au Maire propose :

- de créer un emploi permanent pour accomplir les missions de débroussaillage des chemins et d'entretien des cimetières, à temps complet, à pourvoir par un fonctionnaire de catégorie C du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux ou du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
- de modifier en conséquence le tableau des emplois pour intégrer cette création de poste, sachant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de créer un emploi permanent pour accomplir les missions de débroussaillage des chemins et d'entretien des cimetières, à temps complet, à pourvoir par un fonctionnaire de catégorie C du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux ou du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
- de modifier en conséquence le tableau des emplois pour intégrer cette création de poste, sachant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Frank GOBATTO

Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 22 SEP. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le 22 SEP. 2023